Image not found or type unknown

Location utilitaire et caution

Par **Jay Ar**, le **06/03/2010** à **21:29**

Bonjour,

Devant déménager, j'ai loué un utilitaire dans une agence.
L'état des lieux fait, je prends possession de l'utilitaire.
Quelques moments après, la vitre côté conducteur explose littéralement toute seule (l'utilitaire était à l'arrêt et personne à côté). Ceci est consigné dans l'état des lieux final.
L'agence me réclame de payer le devis de réparation, ce que j'accepte, car aucun moyen de justifier que la vitre s'est désintégrée toute seule.

En revanche, quelques jours plus tard, l'agence me rappelle pour me dire qu'ils ont remarqué que le lève-vitre est également HS et me réclament de payer pour la réparation. Au téléphone, je refuse disant que ce n'est pas à moi de rembourser ceci, l'état des lieux de final ne faisant état que de la vitre cassée.
De plus, rien ne me prouve que le lève-vitre ne s'est pas cassé lors du remplacement de la vitre.

Suis-je dans mon droit ? quels arguments avancer pour ne pas rembourser le lève-vitre ? déjà que payer pour la vitre m'embête assez, n'y étant vraiment pour rien.

Merci d'avance,

Jay

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés